

EVENEMENT

2025

Savoir-Faire Moderne

Les Arts du Feu à l'honneur

15 - 31 octobre 2025

Galerie des Hospices / Pavillon de l'Orangerie

Règlement

Présentation générale

A l'occasion de la célébration du centenaire de l'Exposition internationale des Arts décoratifs industriels et modernes de Paris, le musée des Beaux-Arts de Limoges propose une exposition d'octobre 2025 à mars 2026, « Faire Moderne. 1925-2025, Limoges Art déco » (titre provisoire). Ce projet, porté par Jean-Marc Ferrer, historien, est le fruit d'années de recherches autour de l'art à Limoges dans la première moitié du XX^e siècle.

L'exposition « **Faire Moderne** » a pour ambition de retracer l'élan collectif des artistes en faveur de la réussite d'une exposition attendue comme un temps fort de la création dans les arts décoratifs et industriels à Limoges et au-delà en Limousin, et de décrire le Pavillon dit "de Limoges" dans ses composantes les plus diverses : architecture, décoration intérieure, porcelaines, émaux, gantiers, lissiers d'Aubusson et Felletin,

Ainsi Le Réseau Email Métal et Feu et le Réseau Réfractaires, ci-après désigné « les organisateurs », et en partenariat avec le Syndicat Professionnel des Emaillleurs Français souhaitent organiser un événement « 2025, Savoir-Faire Moderne », en lien avec l'exposition du Musée des Beaux Arts de Limoges, du 15 au 31 octobre 2025, en réunissant un vivier diverse de créateurs Arts du Feu.

Ce projet sera proposer en deux volets :

- « Feux croisés » à la Galerie des Hospices_:

Cet ancien hôpital construit au siècle de Louis XIV devenue galerie accueillera une exposition vente à rayonnement régional, national et international, réunissant des pièces contemporaines qui questionnent la modernité de notre époque et autour d'une note d'intention commune sur les Arts du Feu (Email sur métal, céramique, vitrail..).

Un important travail scénographique sera effectué en lien avec la charte graphique de l'affiche.

- « Jouer avec le feu » au Pavillon de l'Orangerie :

Situé dans les jardins de l'Evêché et proche du Musée des Beaux-Arts, cet espace sera dédié aux démonstrations, aux ateliers d'initiation et de transmission, en partenariat avec des écoles et de nombreux professionnels. Il favorisera les rencontres métiers, des échanges de pratiques et des temps de création collective.

Des tables rondes sont également en cours de réflexion comme par exemple la venue d'Anne-Laure Lestage, historienne de l'art, commissaire d'exposition indépendante et

galeriste qui pourra venir enrichir la réflexion autour des savoir-faire entre art et artisanat.

Ce projet sera soutenu par la ville de Limoges, de Limoges métropole, de la Région Nouvelle Aquitaine, de la DRAC Nouvelle Aquitaine et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne.

Les œuvres seront exposées 7 jours sur 7, de 11h à 18h à la Galerie des Hospices. Les organisateurs mettront en place un dispositif de permanence assuré bénévolement, destiné à accueillir les visiteurs, vendre les œuvres et surveiller l'espace d'exposition pendant les horaires d'ouverture.

Ils prélèveront une commission sur les ventes de 5% (adhérents de l'une des 3 associations (Réfractaire, REMF ou SPEF) + permanences), 15% (adhérents), 20% (non adhérents + permanences), 30% (non adhérents).

Liens Adhésion :

- Réseau Email, Métal et Feu : <https://www.helloasso.com/associations/reseau-email-metal-et-feu/adhesions/adhesion-2025>
- Réseau Réfractaire : reseau.refractaires@gmail.com
- Syndicat Professionnel des Emailliers Français : <https://www.spef-emailliers.com/adherer>

Conditions de participation

Pour être autorisé à exposer et vendre à la Galerie des Hospices pour l'exposition « Feux Croisés », il faut remplir les conditions suivantes :

- être un professionnel, (Maison des Artistes, Artisan, créateur indépendant..)
- accepter le présent règlement,
- avoir été sélectionné par le comité de sélection,
- avoir reçu l'accord de l'organisateur.

Candidature

Chaque candidat doit envoyer à l'organisateur à l'adresse mail :

reseauemailmetaletfeu@gmail.com ou remplir en ligne avant le **7 juin 2025**, le dossier de candidature comprenant :

- le présent règlement, accepté, daté et signé,
- le formulaire de candidature complété,
- pour chaque œuvre proposée (10 maximum), une à trois photographies en haute résolution (300 dpi minimum), libres de droit ou en précisant bien les crédits photographiques,
- un justificatif d'activité professionnelle,

Il est possible de proposer des projets d'œuvres qui seront réalisées ultérieurement. Dans

ce cas, joindre des d'esquisses explicatives et des photographie d'œuvres réalisées dans la même technique.

Les Œuvres

Une attention particulière sera portée sur le regard, la réflexion ou la démarche autour de la question de la modernité. Qu'est-ce faire moderne en 2025 ? La réflexion peut être esthétique, environnementale, conceptuelle ou portée sur diverses thématiques de votre choix. Un texte explicatif cours sera demandé afin d'accompagner les œuvres.

Les œuvres doivent être principalement Art du feu (métal émaillé, céramique, vitrail...) OK adaptées à l'exposition dans un lieu recevant du public. Les artistes / artisans sont libres de proposer des projets en collaboration avec d'autres artisanats. Les œuvres pourront être des bijoux, des tableaux, des objets ou des installations, dans des domaines arts décoratifs ou artistiques.

Chaque œuvre sélectionnée devra être disponible pendant toute la durée de l'exposition à moins qu'elle ne soit achetée par un visiteur.

Processus de sélection des exposants et des œuvres

Un comité de sélection composé de différents acteurs du monde culturel et artistique (collectionneurs, historiens, techniciens...) examinera les dossiers de candidature et sélectionnera les exposants et les œuvres retenues. En cas de doute, le comité de sélection pourra exiger de voir les œuvres ou de demander des informations supplémentaires.

Critère de sélection : seules les œuvres répondant à la réflexion sur la modernité et le cahier des charges seront sélectionnées. Le nombre d'œuvres retenues pour chaque exposant sera adapté de sorte que la scénographie soit aérée.

Le comité de sélection se réunira et statuera la première quinzaine de juin. Les candidats seront informés par l'organisateur du résultat de la sélection **entre le 15 et 20 juin** au plus tard.

Expédition des œuvres

Les exposants sélectionnés devront expédier leurs œuvres dans un emballage adapté, accompagnées de tous documents de communication qu'ils souhaitent mettre à la disposition du public (cartes de visite, etc.), à leurs frais et par le moyen de leur choix, à l'adresse suivante :

L'adresse sera communiquée ultérieurement.

Les œuvres expédiées devront être réceptionnées **au plus tard le 1^{er} Octobre.**

Les exposants qui en ont la possibilité pourront déposer leurs œuvres a la Galerie des Hospices le **10 ou 11 octobre au plus tard.**

L'organisateur se réserve le droit de refuser après réception une pièce dont la qualité ne

serait pas conforme à ses attentes.

Dans les 8 jours suivant l'exposition, les œuvres seront récupérées par l'exposant auprès de l'organisateur ou expédiées par l'organisateur à ses frais à l'adresse figurant dans le dossier de candidature.

Manipulation et installation

Le déballage, l'installation, la désinstallation et l'emballage des œuvres seront placés sous la responsabilité de l'organisateur. L'exposant est donc encouragé à donner à l'organisateur toute consigne destinée à ce que ces opérations se déroulent sans incident.

A sa demande, l'exposant pourra choisir de déballer ou remballer ses œuvres lui-même et assister à leur mise en place par l'organisateur. Dans ce cas, il devra être disponible aux dates et heures imposées par l'organisateur.

Les œuvres de petite taille seront exposées dans des vitrines fermées à clé.

Assurances

Dans la période comprise entre la réception et l'expédition des œuvres, l'assurance contre le vol ou la détérioration des œuvres sera à la charge de l'organisateur.

Les exposants devront avoir de leur côté une responsabilité civile professionnelle.

L'assurance concernant les dommages pouvant survenir lors de l'expédition aller sera souscrite par l'exposant.

L'assurance concernant les dommages pouvant survenir lors de l'expédition retour sera souscrite par l'organisateur.

Ventes

Les œuvres seront vendues par les personnes en charge de la permanence au prix indiqué dans le dossier de candidature.

Les organisateurs rembourseront les exposants par chèque ou virement après avoir déduit du prix de vente la commission de 5% pour les adhérents qui auront fait des permanences, 15% pour les adhérents qui n'auront pas fait de permanences, 20% pour les non adhérents qui auront fait des permanences et 30% pour les non adhérents qui n'auront pas fait de permanences.

Les exposants affiliés auprès de la Maison des artistes devront fournir une dispense de précompte.

Ateliers de démonstration au Pavillon de l'Orangerie

Les exposants pourront animer des ateliers de démonstration au Pavillon de l'Orangerie. Ils devront en faire la demande dans le formulaire de candidature en précisant la période, le nombre de jours et la technique présentée.

L'organisateur fournira une partie du matériel (four, certains outils, poudres, terre etc.)

Permanences

Les exposants sont vivement incités à participer au dispositif de permanence en assurant des vacations par journées complètes. Ils devront en manifester le souhait dans le formulaire de candidature en précisant la période et le nombre de jours.

La commission sur les ventes sera ramenée à 5% pour les exposants adhérents et à 20% pour les exposants non adhérents qui s'investiront dans les permanences.

Vernissage

Chaque exposant sera gracieusement invité au vernissage de l'évènement **2025, Savoir-Faire Moderne** qui aura lieu le 15 octobre 2025 sous la forme d'une déambulation entre la Galerie des Hospices, le Pavillon de l'Orangerie et le Musée des Beaux Arts de Limoges.

Date :

Nom et Prénom :

Je déclare comprendre et accepter le présent règlement.

Mention « lu et approuvé » et Signature

